



Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
33	33	20

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAMENTIN**

Séance du 25 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi vingt-cinq septembre à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN, s'est réuni à la salle des délibérations de la mairie, après convocation légale, sous la présidence de M. Jocelyn SAPOTILLE, le Maire

Présents : Jocelyn SAPOTILLE ; Mme Christiane TREIL-ALBON ; M. Bruno FELICIANNE ; Mme Manuela PETRO-METONY ; Mme Liliane MAXIMIN-BAJAZET ; M. Rodrigue MOULIN ; M. Lucien BEAUZOR ; Mme Gladys BURAT ; M. Jean-Louis SAINCILY, adjoints au maire

M. Saturnin FRANCILLONNE ; M. Richard PROMENEUR ; Mme Patricia VINGADASSALON ; M. Martelin RATIER ; Mme Karine GATIBELZA ; M. Arthur MARICEL ; M. Didier MARICEL ; Mme Ludivine MARCELLUS, conseillers municipaux

Représentés : Mme Anny GENIPA par M. Saturnin FRANCILLONNE
Mme Sylviane FONDS par Mme Patricia ARNASSALON
Mme Cindy ARNASSALON par Mme Gladys BURAT

Absents : M. Ephrem GLORIEUX ; M. Yvon COMBES ; Mme Jacqueline BELFORT ; Mme Sylvie DAGONIA ; M. Christian CITADELLE ; Mme Clara RIGAH ; Mme Annick ABELA ; Mme Francina ROSAMONT ; M. Patrick AJAS ; M. Bruno REMI ; M. Benjamin GRACCHUS ; Mme Edwige BEMATOL ; Mme Nicole RAMASSAMY

DELIBERATION N°2025/09/87

**PRÉSENTATION DE LA NOUVELLE VERSION DU PROJET
« L'AERO'ACT » : « GRAFF'ACT »**

Le conseil municipal en sa séance du 28 mars 2023, a approuvé par délibération n° 2023/02/19 le plan de financement du projet « L'Aéro'Act » :

Financement	Montant	Pourcentage
DAC	5 855 €	80 %
Commune	1 464 €	20 %
Total	7 319 €	100 %

Ce projet, qui prévoyait la mise en place d'ateliers d'initiation à l'aérographe à destination de jeunes en difficulté d'apprentissage (classes ULIS et SEGPA) et des personnes en situation de

handicap, a reçu une subvention de 3 000 € de la DAC Guadeloupe, notifiée par l'arrêté DAC n° 2023-54.

En raison de difficultés techniques (absence de fournisseurs locaux), financières (coûts logistiques plus élevés que prévu) et d'une subvention réduite, le projet n'a pu être réalisé dans son format initial.

Un report pour la mise en place de l'action a été accordé par la DAC Guadeloupe, permettant de repenser le dispositif afin d'en assurer la faisabilité tout en maintenant les objectifs d'inclusion et d'éducation artistique.

Le projet renommé « Graff'Act » s'articule désormais autour d'ateliers d'apprentissage au graff, moins onéreux, tout aussi créatifs et mobilisateurs, recentré sur une classe ULIS du Collège Appel du 18 juin et un groupe de jeunes adultes en situation de handicap de l'institut IONA.

Il prévoit la réalisation d'une fresque sur un mur du parking de la Médiathèque Ernest J. Pépin, en ateliers d'une heure encadrés par des artistes graffeurs, chaque mardi du 4 au 25 novembre 2025. L'œuvre sera dévoilée lors d'un vernissage le 2 décembre 2025, au cours duquel une démonstration de graff sera faite par les artistes.

A noter que les ateliers se feront par groupes de 5 à 6 personnes en alternance avec des animations autour du livre proposé par les agents de la Médiathèque.

Le plan de financement du projet adapté aux contraintes évoquées ci-dessus est le suivant :

Financement	Montant	Pourcentage
DAC	3 000 €	60 %
Commune	2 000 €	40 %
Total	5 000 €	100 %

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2023/02/19 du conseil municipal du 28/03/2023 validant le projet « L'Aéro'Act »,

Vu le report accordé par la DAC Guadeloupe pour la réalisation du projet,

Vu la proposition de refonte du projet sous l'intitulé « Graff'Act » ;

Considérant les difficultés techniques et financières ayant empêché la réalisation du projet initial,

Considérant que le projet « Graff'Act » constitue une refonte d'un projet déjà validé par délibération antérieure (n° 2023/02/19), et qu'il s'inscrit dans une démarche de continuité du service public culturel à destination des publics prioritaires,

Considérant l'intérêt de maintenir une action artistique et culturelle adaptée et inclusive sur le territoire ;

Après avoir entendu l'exposé du Maire et délibéré ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 : D'approuver la mise en œuvre du projet « Graff' Act », en remplacement du projet initial « L'Aéro'Act » selon le plan de financement suivant :

Financement	Montant	Pourcentage
DAC	3 000 €	60 %
Commune	2 000 €	40 %
Total	5 000 €	100 %

ARTICLE 2 : De donner pouvoir au Maire pour signer tous actes et documents, accomplir toutes formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

ARTICLE 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme, rendu exécutoire,

Le Maire

Jocelyne SAPOTILLE